

**Séance publique du 19 septembre 2005**

**Délibération n° 2005-2894**

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Didier au Mont d'Or

objet : **Centre-bourg - Restructuration - Bilan de la concertation**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 31 août 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2005-2651 en date du 17 mai 2005, le Conseil a engagé la procédure de concertation préalable et, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, il a défini les objectifs et les modalités de concertation dans le cadre du projet de restructuration du centre-bourg de Saint Didier au Mont d'Or.

Ce projet doit concourir à :

- renforcer la dynamique commerciale du centre,
- améliorer les conditions de circulation et de stationnement,
- améliorer les accès aux différents équipements communaux,
- mettre en cohérence le traitement des espaces publics.

La concertation s'est déroulée du 30 mai au 1er juillet 2005 inclus.

Aujourd'hui, il est proposé au Conseil d'en faire le bilan et d'arrêter le dossier définitif du projet, en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

Les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ont eu la possibilité de prendre connaissance des objectifs poursuivis dans le cadre de ce projet et de formuler leurs observations dans les cahiers de concertation déposés à la mairie de Saint Didier au Mont d'Or et à l'hôtel de Communauté.

Aucune observation n'a été inscrite sur le cahier de concertation ouvert à l'hôtel de Communauté.

Une association et douze particuliers ont émis des observations sur le cahier de concertation ouvert à la mairie de Saint Didier au Mont d'Or.

La remarque formulée par l'association concerne la prise en compte dans le projet de réfection du socle de l'église des ruissellements importants d'eau jusqu'à la porte de l'église en cas d'orage. Cette observation répond aux objectifs de requalification du socle de l'église fixés par les collectivités.

Les remarques formulées par les particuliers sont de plusieurs ordres :

- les remarques portant sur le périmètre d'études jugé trop restreint (deux observations) ;

- les remarques portant sur la restructuration du carrefour central :

- . sont favorables à l'option giratoire (cinq observations),
- . montrent une inquiétude face au report de circulation sur des voiries trop étroites, pouvant mettre en danger la circulation piétonne sur le trajet d'évitement (trois observations),
- . souhaitent la mise en place d'un scénario de délestage (deux observations).

Le mode de régulation du carrefour central ainsi que l'établissement d'un scénario de délestage correspondent bien aux orientations des collectivités dans ce projet d'aménagement ;

- les remarques portant sur l'aménagement de la rue Esparcieux :

- . sont défavorables à une mise en sens unique définitive et complète de la rue Esparcieux (cinq observations),
- . proposent la création d'un trottoir suffisamment large pour sécuriser les liaisons piétonnes et ralentir le trafic automobile (deux observations) et demandent l'interdiction du stationnement sauvage le long de la rue Esparcieux (une observation).

Les collectivités prennent note des remarques défavorables à la mise en sens unique de la rue Esparcieux et examineront des solutions alternatives à celle proposée dans le projet ;

- les remarques portant sur la place André Michel :

- . demandent l'accès au parking et l'entrée-sortie de la salle des fêtes depuis la rue Esparcieux (deux observations),
- . souhaitent que soit évitée la sortie du parking sur le giratoire (une observation).

L'accès principal de la place André Michel depuis la rue Esparcieux et la fluidité optimale du carrefour giratoire sont bien deux des priorités des collectivités dans le projet d'aménagement ;

- les remarques portant sur la place Louis Pradel :

- . concernent l'accès à la place : construction d'un escalier entre la place Louis Pradel et le parking à l'arrière de l'église (une observation) et création d'un passage pour piétons au sud-est de la place Louis Pradel en direction de la rue de République pour desservir au mieux le parking (une observation),
- . demandent la rénovation des toilettes publiques (une observation),
- . proposent l'installation du marché hebdomadaire (une observation).

Les collectivités prennent bien note des difficultés d'accès de la place Pradel. Cependant, cette place n'étant pas incluse dans le périmètre de projet, les remarques portant sur son aménagement seront reprises si elle venait à être réaménagée ;

- les remarques portant sur la réorganisation des stationnements :

- . souhaitent la création de places de stationnement supplémentaires rue Esparcieux (une observation) et en lieu et place du projet de placette (une observation),
- . estiment que la réduction du nombre de places de parking est inacceptable ou entraînerait la mort du commerce (deux observations),
- . demandent le maintien des stationnements en épis le long de la Caisse d'épargne (une observation).

Les études de stationnement réalisées dans le cadre des études préliminaires ont clairement montré un excédent de places de stationnements dans le centre de Saint Didier au Mont d'Or et ceci, quelle que soit la période de la journée.

L'objectif des collectivités est de réorganiser de façon optimale les stationnements (fonctionnement sécurisé et organisation plus efficace), et de rendre l'espace ainsi gagné aux piétons, tout en sécurisant leurs parcours, d'où la création d'une placette face à l'église et la restructuration des stationnements sur son pourtour.

La nature des remarques formulées conforte les objectifs fixés par la commune de Saint Didier au Mont d'Or et la Communauté urbaine concernant la restructuration du centre-bourg.

Les observations formulées, notamment celles concernant le mode de régulation du carrefour, la rue Esparcieux et l'accès à la place Michel, seront étudiées lors de la mise au point définitive du projet de restructuration du carrefour et de réaménagement des espaces publics ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

**DELIBERE**

**1° - Prend** acte du bilan de la concertation préalable au projet de restructuration du centre-bourg de Saint Didier au Mont d'Or.

**2° - Arrête** le dossier définitif du projet tel qu'il a été soumis à la concertation. Celui-ci, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté urbaine.

**3° - Précise** que cette délibération sera transmise à monsieur le préfet du département du Rhône et de la région Rhône-Alpes et notifiée à madame le maire de Saint Didier au Mont d'Or.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,